



heritage d'un frère sous curatelle

Par **Lilianedelsol**, le **27/08/2019** à **23:19**

Mon frère sous curatelle est décédé. Il a nommé un notaire pour sa succession. Nous sommes deux frères et onze neveux. Il laisse une maison extrêmement dégradée., les réparations sont astronomiques. La plus part des neveux ont renoncé à l'héritage et aucun héritier ne veut hériter de la maison Nous n'avons aucune idée de l'actif ou du passif . Le notaire peut il nous conseiller? Peut on vendre cette maison pour un prix symbolique.

Merci de bien vouloir nous aider

Par **Visiteur**, le **27/08/2019** à **23:44**

BONJOUR

Merci de respecter les règles de ce site.

Vous pouvez tous refuser la succession, mais si vous avez un doute, vous pouvez l'accepter à concurrence de l'actif net (ou sous bénéfice d'inventaire).

Cela signifie que vous ne payez pas les dettes qui dépassent la valeur des biens du défunt.

Par **Lilianedelsol**, le **28/08/2019** à **08:24**

Je vous remercie.

Veillez m'excuser si je n'utilise pas correctement les mots utilisés avec internet, j'ai 82 ans et suis handicapée à + de 80%, niveau certificat d'étude, des blancs dans ma mémoire, j'apprends à me servir d'internet depuis 10 ans. C'est très compliqué pour moi, mais je me renseigne du mieux que je peux.

Salutations.